

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

LA MISE EN ŒUVRE DES RÉPARATIONS POUR LES PERSONNES SURVIVANTES DE VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Mars 2025



CONTENTS

INTRODUCTION	4
PLUS D'IMPACT GRÂCE À DES COALITIONS DIVERSIFIÉES	5
LA MOBILISATION DES ALLIANCES ET LA CRÉATION D'UN ESPACE POUR L'ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL	7
DES STRATÉGIES DYNAMIQUES ET ADAPTÉES AU CONTEXTE	8
UNE RÉFLEXION À LONG TERME POUR UNE MISE EN ŒUVRE DURABLE ET EFFECTIVE	10
LES PERSONNES SURVIVANTES DE VSLC COMME MOTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE	14
CONCLUSION GÉNÉRALE	16
ANNEXE : FICHES D'INFORMATIONS	17

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières années, REDRESS, avec le soutien du Fonds mondial des Survivant.es (GSF), a collaboré avec des partenaires pour promouvoir la mise en œuvre des décisions accordant des réparations aux personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) dans quatre pays : le Kenya et le Népal, la République démocratique du Congo (RDC) et le Tchad. Nous avons employé des techniques complémentaires centrées sur les personnes survivantes, en lien avec des actions de plaidoyer et le contentieux stratégique holistique. Ce document met en avant les principaux enseignements de ces deux dernières années.

L'objectif principal du projet était de promouvoir et de renforcer les coalitions mais aussi de développer des stratégies holistiques pour la mise en œuvre des décisions. Cela impliquait de soutenir les personnes survivantes, de faciliter l'échange de connaissances entre les praticiens grâce à des expériences comparatives et de collaborer avec la société civile nationale pour mettre en place des activités stratégiques.

Cette synthèse présente les principales conclusions issues de la mise en œuvre du projet et elle doit être lue en complément de notre rapport intitulé « Un outil pour la mise en œuvre des réparations pour les personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits – Le contentieux stratégique holistique ». Ce rapport explore les principaux obstacles rencontrés par les personnes survivantes pour mettre en œuvre les décisions de réparation, et propose quelques outils et techniques qui ont fonctionné dans certains cas et qui peuvent être adaptés à d'autres contextes. Il présente onze affaires, dont les cinq citées dans le présent document.

Ce projet a été rendu possible grâce au dévouement et à l'expertise d'organisations nationales et d'individus qui collaborent pour faire avancer la mise en œuvre des réparations.

Au Népal, les principaux partenaires étaient Advocacy Forum Nepal, Conflict Victim Women National Network (CVWN), Human Rights and Justice Centre (HRJC), Nagarik Aawaz et la Commission internationale de juristes (CIJ) Népal.

Au Kenya, Utu Wetu, Grace Agenda, CIJ Kenya, International Center for Transitional Justice (ICTJ) Kenya, Survivors Network Kenya, Wangu Kanja, Coalition on Violence Against Women (COVAW), Independent Medico-Legal Unit (IMLU), Physicians for Human Rights (PHR) et le Civil Society Organisation Network (CSO Network) ont apporté leur contribution.

Au Tchad, l'Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (ATPDH) et Jacqueline Moudeina ont joué un rôle crucial.

En République démocratique du Congo (RDC), Synergie pour l'assistance judiciaire aux victimes de violation des droits humains au Nord Kivu (SAJ) et Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral ont apporté des contributions significatives.

PLUS D'IMPACT GRÂCE À DES COALITIONS DIVERSIFIÉES



En février 2025, le CVWN a organisé un programme de formation au Népal pour renforcer les capacités des femmes affectées par le conflit en matière de justice transitionnelle et pour créer un espace sûr et solidaire où les victimes peuvent partager leurs expériences et leurs difficultés.

La mise en œuvre des décisions de réparation est complexe et implique de multiples phases et acteurs. Elle fait appel à des techniques et à des approches complémentaires. Pour faire face à cette complexité, une coalition inclusive réunissant divers acteurs est essentielle en vue d'élaborer et de mener des stratégies efficaces visant à promouvoir la mise en œuvre des ordonnances de réparation.

La coalition pour la mise en œuvre dans l'affaire COVAW et al. c. Kenya

Cette requête a été déposée par une coalition réunissant quatre organisations : COVAW, IMLU, PHR et CIJ Kenya. Cette coalition allie des connaissances juridiques nationales, régionales et internationales, une expertise médicale et psychosociale, ainsi que des contacts avec un large éventail d'acteurs locaux et politiques. Tout au long du processus, ces organisations ont été soutenues par d'autres acteurs, notamment des groupes de survivants, l'institution nationale des droits de l'homme, et des organisations nationales et internationales.

Le fait de réunir régulièrement ces acteurs a permis de redynamiser les alliances, d'accroître l'efficacité et de maximiser l'impact. La coalition a réussi à sensibiliser les principaux acteurs politiques à la question de la réparation, à préparer le terrain pour la mise en œuvre, à mobiliser les survivants dans des actions de plaidoyer nationales et régionales devant la Commission africaine, à soutenir les besoins urgents des survivants, à déployer des campagnes médiatiques pour sensibiliser le public à l'affaire, et à faire progresser l'affaire sur le plan juridique, avec en point d'orgue le jugement à venir sur l'appel de certains survivants dont la demande avait été rejetée, et qui était en instance depuis des années.

Pour susciter la collaboration au Kenya et au Népal, REDRESS a réuni des acteurs clés, notamment des requérants, des organisations de la société civile, des personnes survivantes, des groupes de survivants, des représentants de l'État et d'autres acteurs. Ces réunions d'engagement ont favorisé un environnement de dialogue ouvert et de transparence, où les participants ont identifié collectivement les priorités et les étapes réalisables, et attribué les responsabilités. Cela a permis d'aligner les stratégies de mise en œuvre des cas individuels sur les efforts plus larges visant à faire progresser les programmes de réparation administrative dans les pays concernés.

“ L’atelier a été le point de départ et a servi de pilote pour réunir les organisations en vue de partager leurs expériences en matière de mise en œuvre des décisions. Il a été particulièrement utile pour les ONG et les parties prenantes du gouvernement de se retrouver, de discuter de leur travail et de résoudre les difficultés. Il a également mis en lumière le rôle du gouvernement dans la mise en œuvre.

– HRJC, Népal

LA MOBILISATION DES ALLIANCES ET LA CRÉATION D'UN ESPACE POUR L'ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL

Certains contextes permettent la co-création de stratégies avec les autorités nationales ou d'autres alliés institutionnels. Il peut s'agir d'institutions nationales des droits de l'homme (INDH) ou d'acteurs étatiques dont les programmes sont alignés. Dans l'affaire COVAW au Kenya, l'INDH a activement soutenu le processus de litige dès ses premières étapes.

“ **Les ateliers consultatifs ont permis aux partenaires institutionnels et aux personnes survivantes de réfléchir, en fonction du contexte, à la trajectoire, aux résultats et à la faisabilité de la mise en œuvre de l'indemnisation [...]. Les partenaires institutionnels et les survivants ont conjointement identifié et développé des stratégies de plaidoyer, centrées sur les besoins et les priorités de personnes survivantes, et éclairées par ces dernières, afin de garantir la mise en œuvre [...].**

– Utu Wetu, Kenya

Dans d'autres contextes, les autorités de l'État peuvent ne pas être aussi informées ou proactives. Pourtant, dialoguer avec elles permet de mieux comprendre une affaire et l'importance de la mise en œuvre des réparations pour les personnes survivantes de VSLC. Les mettre en contact avec des survivants peut susciter de l'empathie et éliminer la stigmatisation, ou bien les inciter à agir ou à jeter les bases d'engagements futurs. Les coalitions doivent en tenir compte dans la formulation de leurs stratégies, en vue de faire participer éventuellement les acteurs institutionnels sensibilisés à des actions conjointes.

Un exemple de bonne pratique : le dialogue avec les autorités au Népal

En mars 2024, REDRESS et Advocacy Forum Nepal, soutenus par GSF, ont facilité les discussions entre les praticiens, les personnes survivantes, les organisations internationales, les représentants du gouvernement et les autorités provinciales pour traiter de la mise en œuvre dans quatre affaires de VSLC jugées par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies (CDH). Malgré une réticence historique à mettre en œuvre les décisions du CDH, les acteurs institutionnels impliqués ont reconnu l'importance de :

- recevoir une assistance technique pour la mise en œuvre des recommandations des organes internationaux ;
- se rapprocher des organisations de la société civile pour les plans nationaux de mise en œuvre ; et
- s'appuyer sur des expériences comparatives pour renforcer le processus de mise en œuvre au niveau national.

Bien que le processus de mise en œuvre soit toujours en cours, il existe désormais un dialogue direct et une coordination entre la société civile et les acteurs clés de l'État, y compris les autorités nationales et les gouvernements provinciaux.

DES STRATÉGIES DYNAMIQUES ET ADAPTÉES AU CONTEXTE

Il n'existe pas d'approche unique pour promouvoir la mise en œuvre dans les cas de VSLC. Les tactiques employées varient notamment en fonction du contexte et de son évolution, de la situation des survivants et des ressources disponibles. Le contexte spécifique et changeant de chaque pays a influencé les principaux sujets de discussion, les stratégies élaborées et les domaines prioritaires au fil du temps.

“ **Les stratégies juridiques et de plaidoyer élaborées dans le cadre du projet visent à contrer l'absence ou l'insuffisance d'engagement politique et la lenteur des processus visant à obtenir et à faire appliquer les réparations accordées par les tribunaux dans les cas de VSLC et d'autres formes de violence politique au Kenya. Les stratégies de plaidoyer mises en œuvre pendant et après les ateliers ont suscité et continuent de susciter une attention publique soutenue, un débat et un dialogue avec les détenteurs d'obligations sur l'importance du jugement dans la Requête 122 de 2013, et de générer une demande de recouvrement des indemnités octroyées et de mesures de réparation plus larges.**

– Utu Wetu, Kenya

Au Népal, la loi sur la justice transitionnelle était encore en discussion pendant la phase de développement stratégique du projet. Ce fut l'occasion de plaider en faveur d'un programme de réparation parallèlement à la mise en œuvre dans le cadre des quatre affaires. Au Kenya, les explosions de violence contre les manifestants pendant la période du projet ont amené la coalition à se concentrer sur les mesures de non-répétition et sur l'engagement et la protection des personnes survivantes.

La mise en œuvre des décisions dans un contexte de conflit en cours : le cas de la RDC

Les activités de mise en œuvre et leur impact en RDC ont été considérablement limités en raison de la poursuite et de l'aggravation du conflit armé.

Le soutien à la survivante dans l'affaire *S.A. c. RDC* a été affecté par son déplacement dû aux hostilités en cours dans la province du Nord-Kivu et par la libération de prison de l'auteur de son viol. L'identification de ses besoins a été ralentie et la fourniture d'un soutien médical a été entravée par la disponibilité limitée d'établissements médicaux adéquats. L'escalade de la violence en 2025 a ensuite contraint les membres des organisations nationales à déménager pour assurer leur sécurité, ce qui a encore compliqué l'exécution des activités et la communication avec la survivante. Nos priorités se sont tournées vers la recherche de moyens pour soutenir *S.A.*, en particulier pour assurer sa sécurité.

En outre, notre stratégie a adopté une dimension internationale et régionale. Les activités déployées comprenaient la participation à des activités clés telles que l'Examen périodique universel de la RDC et un événement lors de la session publique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le plaidoyer international comprenait également la participation d'organisations nationales aux tables rondes de la société civile devant la Cour pénale internationale. Bien qu'il soit difficile pour ces organes de dialoguer directement avec le gouvernement, dans le contexte d'un conflit armé en cours, cela contribue à créer un ensemble de conclusions et de déclarations qui peuvent être utilisées pour faire avancer la mise en œuvre lorsque l'occasion se présentera. Cela fournit également aux victimes et aux activistes une plateforme pour exprimer leurs préoccupations, leurs priorités et leurs exigences.

UNE RÉFLEXION À LONG TERME POUR UNE MISE EN ŒUVRE DURABLE ET EFFECTIVE



© Utu Wetu

Au Kenya, des ateliers de consultation ont réuni des acteurs clés, notamment des requérants, des organisations de la société civile, des survivant.e.s, des groupes de survivant.e.s et des représentants de l'État.

La mise en œuvre des décisions prend souvent des années, surtout en raison des obstacles identifiés dans notre rapport, notamment le manque de volonté politique, l'absence de mécanismes juridiques de mise en œuvre et l'insuffisance des moyens de suivi. Même lorsque la volonté politique est présente, le processus reste long. Par exemple, dans l'affaire Sepur Zarco malgré la volonté apparente des autorités guatémaltèques de se conformer aux jugements nationaux, et les vastes campagnes de sensibilisation et de socialisation, neuf ans plus tard, les mesures de réparation n'ont toujours pas été pleinement mises en œuvre. Le processus de mise en œuvre pourrait ne pas commencer avant de nombreuses années, comme dans l'affaire *S.A. c. RDC* (avec une décision rendue avant 2014 pour des violations qui ont eu lieu à la fin des années 2000) ou au Tchad pour les victimes du régime d'Hissène Habré (avec des jugements en 2015 et 2017 concernant des violations qui ont eu lieu dans les années 1980).

Pour répondre aux défis temporels du projet, chaque stratégie de cas comprend des activités planifiées à court, moyen et long terme. Ces activités restent flexibles, car divers facteurs – tels que la dynamique politique et l'évolution des besoins des personnes survivantes – peuvent nécessiter des ajustements de l'approche prévue.

“ Compte tenu des retards persistants dans les procédures judiciaires et la mise en œuvre des décisions de justice, la prochaine phase du projet devrait prévoir des investissements accrus pour soutenir des interventions solides en matière de plaidoyer et de communication qui permettront de maintenir l’attention du public et d’exiger que l’État et ses détenteurs d’obligations s’occupent de la situation critique des personnes survivantes de VSLC au Kenya.

– Utu Wetu, Kenya

Compte tenu de la nature à long terme de ces stratégies, la durabilité est une priorité dès le départ. Il est essentiel de garantir des ressources pour les initiatives à moyen et long terme. Les plans stratégiques réalisés dans le cadre du projet ont cherché à évaluer de manière proactive les risques potentiels, les obstacles et les besoins en ressources pour la mise en œuvre.

Dans la mesure du possible, les donateurs qui soutiennent financièrement les efforts de mise en œuvre des réparations par le biais du contentieux stratégique holistique doivent reconnaître la complexité de ce processus, composer avec elle et aider à y faire face, afin de garantir des objectifs à long terme et de produire un impact. Le financement à long terme est essentiel pour éviter un nouveau traumatisme et l’inévitable déception des attentes des survivants, en particulier lorsqu’un processus est codirigé avec les survivants et repose en grande partie sur leurs attentes et leurs besoins.



Au Tchad, REDRESS a collaboré avec l’ATPDH pour rassembler les parties prenantes afin de discuter des stratégies visant à promouvoir la mise en œuvre des réparations pour les victimes du régime de Hissène Habré.

La complexité du processus de mise en œuvre au Tchad (régime d’Hissène Habré)

Des jugements condamnant des fonctionnaires pour de graves violations des droits de l’homme commises dans les années 1980, et ordonnant des réparations, ont été rendus en 2015 (Cour de N’Djamena) et en 2017 (Chambres africaines extraordinaires, CAE). En 2024, le gouvernement tchadien a commencé à verser à certaines victimes un montant représentant moins de 10 % de l’indemnisation ordonnée, sans objectif transparent et en dehors des cadres ordonnés par les tribunaux. Aucune information n’est disponible sur le nombre de personnes survivantes de VSLC qui ont bénéficié de cette mesure.

Malgré la pression soutenue exercée par les victimes et leurs représentants légaux, le Tchad a constamment fait preuve d’un manque d’engagement dans la mise en œuvre. Ceci est évident dans l’échec du gouvernement à s’engager de manière significative auprès des victimes, son manque de communication autour du processus de versement, et sa non-réponse aux mécanismes régionaux et internationaux. Le début du processus de versement a coïncidé avec les élections présidentielles de 2024 et le désir du gouvernement de rapatrier les cendres d’Hissène Habré dans le pays.

Le processus de versement a manqué de transparence. Les victimes ont été confrontées à d’importants obstacles, voire à des discriminations, dans l’accès aux paiements. En réponse, REDRESS et l’ATPDH ont rencontré les principales parties prenantes au Tchad en octobre 2024, y compris des groupes de victimes et des représentants du gouvernement. Ces discussions ont permis d’élaborer une stratégie de plaidoyer axée sur les autorités nationales, les mécanismes régionaux et les Nations Unies. Au-delà des efforts initiaux de sensibilisation déployés en 2025, une action soutenue et à long terme est nécessaire pour garantir une réparation effective. Il s’agit notamment de favoriser une approche conçue conjointement avec les victimes, le gouvernement tchadien et l’Union africaine afin de respecter les normes internationales dans le cadre du processus de mise en œuvre.

“ Les retards en matière de justice et de réparation contribuent à aggraver ces blessures. Une bataille judiciaire ne s’arrête pas aux décisions de justice. Le processus de mise en œuvre ne doit pas annuler les succès, mais doit au contraire faciliter la réhabilitation des victimes et s’attaquer aux causes profondes des crimes.

– ATPDH, Tchad

La durabilité est également assurée par le renforcement des capacités des organisations nationales à diriger et à soutenir les efforts de mise en œuvre. Il s’agit notamment d’un soutien à l’élaboration de politiques, de formations spécialisées sur le développement ou le renforcement des compétences, et d’une aide à l’acquisition d’installations et d’infrastructures essentielles. En répondant à ces besoins fondamentaux, les organisations peuvent se concentrer plus efficacement sur leur mission principale et leur impact à long terme.



Un suivi continu est essentiel, non seulement pour garantir l'exécution des décisions, mais aussi pour aider le Népal à mettre en œuvre les recommandations des instances internationales. Cela permet de maintenir la dynamique, de mettre en évidence les difficultés dès le début et de veiller à ce que les besoins des personnes survivantes soient prioritaires. Sans un plaidoyer continu, il existe un risque réel que ces décisions restent sans effet.

– HRJC, Népal

L'autonomisation des personnes survivantes et la prise en compte de leurs besoins dans la mesure du possible sont des éléments clés de la durabilité. La lassitude peut conduire à une perte d'intérêt pour la mise en œuvre des décisions, en particulier lorsque les survivants continuent à subir des traumatismes non traités. Si leurs priorités immédiates tournent autour de leur bien-être personnel et de leur rétablissement, la défense de l'application de la loi peut ne pas être une priorité. La garantie d'un soutien global à long terme pour les survivants – médical, psychosocial et matériel – peut contribuer à maintenir leur engagement et à renforcer l'impact à long terme des efforts de réparation.

LES PERSONNES SURVIVANTES DE VSLC COMME MOTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

Au cours du projet, REDRESS et les organisations nationales ont veillé à ce que les besoins les plus urgents des personnes survivantes de VSLC soient pris en compte, y compris au niveau médical et psychosocial, et d'aide aux moyens de subsistance. Au-delà de ce soutien individuel, il est essentiel d'impliquer activement les survivants à chaque étape du processus de mise en œuvre. Cela permet d'améliorer l'efficacité, de responsabiliser les survivants et de les reconnaître en tant qu'agents clés dans leur propre parcours de réparation. Il est toutefois important de noter que le niveau de participation des survivants dépend du contexte et de l'individu.

“ Il était essentiel de s'engager directement auprès des personnes survivantes, comme Fulmati. Cela lui a permis de faire partie du processus et de se faire entendre sur ce qui était nécessaire. Sa participation aux réunions a été particulièrement précieuse, car elle pouvait assurer le suivi des questions clés et défendre ses intérêts. Ses progrès graduels mais constants dans la prise en charge de son plaidoyer sont un exemple positif de la façon dont l'autonomisation des personnes survivantes peut conduire à un changement durable.

– HRJC, Népal

Au Népal, par exemple, certains survivants ont participé activement aux discussions sur la loi relative à la justice transitionnelle. D'autres ont choisi de rester anonymes, en raison de la forte stigmatisation des violences sexuelles dans le pays. Cela souligne l'importance de respecter les choix des personnes survivantes et de relever les défis uniques auxquels chacune d'entre elles est confrontée.

Priorité à la participation des personnes survivantes au Népal

Dès les premières étapes du projet, les groupes de survivants ont été activement impliqués dans la conception des événements et des stratégies de mise en œuvre au Népal.

Le membre de la famille d'une victime décédée impliquée dans l'une des affaires a joué un rôle crucial en plaidant pendant plusieurs années en faveur de la mise en œuvre. En 2024, elle a proposé un programme de formation pour les personnes survivantes de VSLC dans le pays, visant à leur donner les moyens de défendre leurs droits, en particulier leur droit à réparation. Ces cours de formation contribuent à la durabilité du plan de mise en œuvre, car ils leur permettent de jouer un rôle de leader et favorisent l'appropriation du processus de mise en œuvre.

À la suite des ateliers organisés au Kenya, les personnes survivantes de VSLC dans l'affaire *COVAW et al.* ont commencé à jouer un rôle plus actif dans les campagnes de plaidoyer et de communication, avec le soutien d'organisations nationales. Cela a dynamisé les activités menées dans le cadre de la stratégie, en augmentant l'impact des campagnes de communication et de la mobilisation sociale.



La participation active des survivants a eu un impact significatif sur l'élaboration des stratégies et a permis de s'assurer qu'elles répondaient aux difficultés de la vie réelle. Leurs témoignages de première main ont mis en lumière des obstacles majeurs tels que les barrières juridiques, les difficultés d'accès aux réparations, l'insécurité économique et la stigmatisation sociale. Ces informations ont permis d'affiner les approches en matière de plaidoyer, de hiérarchiser les domaines d'intervention prioritaires et de souligner la nécessité des initiatives menées par les personnes survivantes. Sans leur participation, les stratégies n'auraient peut-être pas eu la profondeur de compréhension nécessaire pour s'attaquer efficacement à ces questions complexes.

– CVWN, Népal

CONCLUSION GÉNÉRALE

La complexité de la mise en œuvre des réparations pour les personnes survivantes de VSLC exige des efforts conjoints importants et soutenus. La conception et l'exécution de stratégies réalisables pour la mise en œuvre doivent être dynamiques et guidées par le contexte national et les circonstances individuelles des survivants. Elles sont également influencées par les dynamiques régionales et internationales. Une coalition solide de parties prenantes est cruciale pour une mise en œuvre effective, car elle permet l'échange d'expériences et d'approches, et tire parti des capacités et des ressources.

Il est essentiel que ces stratégies soient centrées sur les survivants, qu'elles garantissent leur sécurité et leur participation à chaque étape du processus, conformément à leurs préférences et à leurs besoins. L'engagement actif et la reconnaissance des survivants en tant qu'agents du changement sont essentiels et favorisent l'appropriation et la capacité d'agir tout au long de leur parcours de réparation.

Pour garantir un impact à long terme, les plans de mise en œuvre doivent intégrer des alternatives durables et tenir compte du financement, des besoins organisationnels et de l'autonomisation des personnes survivantes. Cela devrait inclure des activités visant à développer ou à renforcer l'appropriation et les capacités des organisations nationales et des groupes de survivants, pour leur permettre d'obtenir la mise en œuvre des réparations de manière indépendante.

ANNEXE : FICHES D'INFORMATIONS

Affaires *Purna Maya c. Népal et R.R., K.R. et S.R. c. Népal*

Principales activités menées

- Réunions stratégiques multipartites pour promouvoir la mise en œuvre de quatre décisions du CDH concernant des VSLC.
- Conception conjointe d'un plan général de mise en œuvre pour les quatre cas, et efforts de plaider plus larges sur la réparation des VSLC dans le contexte de la justice transitionnelle.
- Soutien aux besoins urgents des survivants (traitement médical et psychosocial, et aide à la subsistance).
- Cours de formation dirigés par les personnes survivantes, pour renforcer leurs compétences en matière de défense de leurs droits.
- Requêtes soumises au CDH demandant que ces cas soient considérés comme prioritaires pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de réparation accordées par le Comité.

Principales stratégies convenues

- Plaider ciblé auprès des acteurs étatiques au niveau des provinces et de l'État (bureau du Premier ministre, ministère de l'Intérieur, gouvernements locaux et provinciaux). Cette ligne stratégique vise à influencer les cadres institutionnels et législatifs et, surtout, à susciter la volonté politique.
- Plaider des Nations Unies, pour maintenir la pression extérieure sur l'État concernant la mise en œuvre.
- Soutien et renforcement des capacités des chefs de file des survivants concernant les cadres de réparation. Cela vise à permettre aux personnes survivantes de mener les actions de plaider et de participer de manière significative aux discussions sur leurs droits.

Difficultés rencontrées

- Forte stigmatisation des personnes survivantes de VSLC. Nous avons adapté nos messages et nos communications pour y remédier et nous nous sommes efforcés de veiller à ce que la mise en œuvre soit adaptée à ce problème.
- Obstacles juridiques et administratifs à l'acheminement et à la réception des fonds d'aide étrangère au Népal. Cela a ralenti les activités, mais ne les a pas empêchées.

Impact

- Quatre personnes survivantes de VSLC ont vu certains de leurs besoins médicaux, psychosociaux et de subsistance immédiats satisfaits, ce qui leur a permis de s'engager de manière significative dans la réparation en tant qu'agents. Fulmati Nyaya assure désormais un suivi direct des réparations auprès des autorités provinciales avec le soutien d'organisations nationales.
- 15 personnes survivantes originaires des sept provinces sont désormais habilitées à plaider en faveur de la réparation, ce qui démontre le potentiel du plaider direct des survivants pour faire avancer la mise en œuvre.
- 23 personnes survivantes, de différentes générations et originaires des sept provinces, ont entamé un dialogue ouvert afin d'approfondir leur compréhension des causes et de l'impact du conflit et, en particulier, de la violence sexuelle.
- Le projet a joué un rôle essentiel dans l'instauration d'un climat de confiance et d'un sentiment de solidarité entre les personnes survivantes de VSLC.

- Le cabinet du Premier ministre, les gouvernements provinciaux et les parlementaires ont publiquement exprimé leur engagement à faire progresser la mise en œuvre, et leur intérêt à recevoir un soutien technique à cette fin. Cette prise de conscience et cet appétit politiques devraient faciliter le processus de mise en œuvre.

Affaire COVAW et al. c. Kenya

Principales activités menées

- Ateliers multipartites visant à élaborer des stratégies pour la mise en œuvre dans le cadre de l'affaire, ainsi que des programmes de réparation au Kenya.
- Engagement auprès des personnes survivantes pour évaluer leurs besoins actuels, les informer de l'avancement de l'affaire et explorer les possibilités de les faire participer aux campagnes de communication et de plaidoyer.
- Campagnes de communication et de plaidoyer ciblées en faveur de la mise en œuvre et de la résolution rapide d'un appel en cours, notamment par le biais de réunions régulières avec les acteurs concernés de l'État, et de lettres de suivi envoyées à des représentants de l'État.
- Plaidoyer régional et international (soumission pour l'EPU en 2024 et événements parallèles aux sessions de la Commission africaine en 2023 et 2024).

Principales stratégies convenues

- Plaidoyer national (y compris auprès du bureau du procureur général) en faveur de la mise en œuvre.
- Campagnes médiatiques de sensibilisation et mobilisation sociale menées par des organisations nationales et des groupes de survivants.
- Coordination des stratégies de plaidoyer internationales et régionales auprès des mécanismes de défense des droits de l'homme afin de promouvoir la mise en œuvre des réparations pour les personnes survivantes de VSLC au Kenya.

Difficultés rencontrées

- Lourdeur de la procédure nationale pour la mise en œuvre des décisions et coût du litige élevé.
- Violences continues à l'encontre des manifestants au Kenya pendant la mise en œuvre du projet.

Impact

- Une coalition nationale revitalisée et un mouvement en faveur de la réparation des VSLC, mettant l'accent sur les personnes survivantes réengagées.
- Épuisement des voies juridiques nationales pour la mise en œuvre, ouvrant ainsi la voie à des actions au niveau régional ou international.
- Les personnes survivantes ont été soutenues avant le prononcé de l'arrêt d'appel, ce qui a renforcé leur résilience.
- Les personnes survivantes ont été encouragées à participer activement aux campagnes de sensibilisation et aux campagnes médiatiques.

Affaire S.A. c. RDC

Principales activités menées

- Identification des besoins et fourniture d'un soutien à la survivante.
- Plaidoyer avec des OSC nationales sur la réparation devant la CPI, lors de la session de l'EPU et lors d'une session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (ComADHP), toutes deux en 2024.
- Lettres de suivi à la ComADHP demandant la décision sur le fond.
- S.A. a bénéficié d'un soutien pour sa réinstallation temporaire pendant l'escalade des hostilités en 2025 dans la région du Nord-Kivu.

Principales étapes suivantes

- Dans les pays où la situation le permet, organiser des réunions multipartites pour constituer une coalition et définir un plan stratégique commun.
- Plaidoyer spécifique, dans le pays et au niveau international, sur la mise en œuvre.

Difficultés rencontrées

- Situation de conflit armé en cours.
- Déplacement de la survivante et des membres des OSC nationales.
- Obstacles nationaux et administratifs à l'acheminement et à la réception des fonds internationaux.

Impact

- La soumission pour l'EPU a été incluse par le groupe de travail de l'EPU dans le résumé des informations des parties prenantes, dans sa section sur l'accès des femmes à la justice, et a éclairé les membres du Conseil des droits de l'homme.
- Les besoins médicaux les plus urgents de la survivante ont été satisfaits et un soutien est apporté pour répondre aux problèmes de sécurité dus à l'escalade de la violence dans le pays. Ce soutien en matière de sécurité s'étend à la survivante, à sa famille et aux membres de l'organisation nationale qui la représente.
- La Rapporteuse spéciale de la Commission africaine sur les droits de la femme en Afrique est pleinement informée de la nécessité d'une réparation pour les personnes survivantes de VSLC en RDC et cela peut orienter sa réflexion sur la réparation en faveur des survivants dans les zones de conflit.

7000 survivants c. République du Tchad (affaire Hissène Habré)

Principales activités menées

- Démarches juridiques dans une affaire pendante introduite devant la Commission africaine en 2017 par des survivants contre le Tchad : rapport d'expert ex parte sur l'obligation juridique du Tchad de fournir une réparation ; rapport spécialisé ex parte sur l'impact médical et psychosocial de l'absence de réparation sur les survivants au Tchad ; soumission d'observations sur le fond de l'affaire.
- Réunions individuelles en présentiel à N'Djamena avec des chefs de groupes de victimes, des victimes individuelles, des représentants de victimes, des autorités nationales et des missions diplomatiques afin d'évaluer le processus de versements en cours pour les victimes et de définir des stratégies de plaidoyer.
- Conception conjointe d'un plan de plaidoyer ciblant l'Union africaine, les autorités nationales et la Commission africaine pour promouvoir la mise en œuvre des deux décisions au Tchad.

Principales stratégies élaborées

- Poursuite du plaidoyer auprès de l'Union africaine pour promouvoir le fonctionnement du Fonds au profit des victimes ordonné par les Chambres extraordinaires en 2017.
- Poursuite du travail juridique dans l'affaire contre le Tchad devant la Commission africaine.
- Promotion de la collaboration entre les parties prenantes nationales et les groupes de victimes pour faire progresser la mise en œuvre.

Difficultés rencontrées

- Absence de volonté politique et de structures établies pour mettre en œuvre les réparations accordées au Tchad.
- Manque de transparence du gouvernement sur les paiements aux victimes initiés en 2024.
- Absence de soutien de la part d'États clés pour promouvoir la mise en œuvre des décisions au Tchad. Par exemple, certains États étaient réticents à émettre des recommandations sur la réparation lors de la session 2024 de l'EPU.
- Nombre élevé de victimes et de personnes survivantes affectées de différentes manières et manque de capacité des groupes de survivants.

Impact

- Sensibilisation des acteurs gouvernementaux aux besoins de réparation et aux processus ordonnés par la loi.
- La collecte d'informations a permis de surveiller les dernières mesures adoptées par le Tchad pour indemniser certains survivants, et de définir des mesures stratégiques pour rapprocher les acteurs et faire progresser la mise en œuvre.

Photo de couverture par le CVWN

Programme de formation organisé par le Réseau National des Femmes Victimes de Conflits (CVWN) en février 2025 au Népal pour renforcer les capacités des femmes affectées par le conflit en matière de justice transitionnelle.

redress.org

REDRESS

Unit G01, 65 Glasshill Street

SE1 OQR, London, UK

+44 (0)20 7793 1777

info@redress.org

 [redress.org](https://twitter.com/redress.org)

 [redresstrust](https://www.instagram.com/redresstrust)

 [company/REDRESS](https://www.linkedin.com/company/REDRESS)

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors